

Le 06 décembre 2024

DECISION PRESIDENT N°2024-DPRSDT-455

8.5 - Politique de la ville-habitat-logement

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 015-200066637-20241206-2024_DPRSDT_455-AR



Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.